

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 695

24 avril 2007

SOMMAIRE

AAM Luxembourg S.à r.l.	33321	Luki 83 Holding A.G.	33347
Acola S.à r.l.	33328	Marsala S.à r.l.	33342
Arioste S.A.	33345	M.B.R. Sàrl	33328
Ashton Arcades S.A.	33314	Nord Est Investment Partners S.A.	33359
Auto Sport Diffusion S.A.	33344	Parvadomus S.A.	33345
Beulendoktor S. à r.l.	33335	Pentair International Sàrl	33317
Cabrillo Capital I S.à r.l.	33345	Prism Invest S.à r.l.	33330
Calchas Holding S.A.	33327	Resitalia Equity S.à r.l.	33357
Carbon Investments S.à r.l.	33350	Santémedia Group Holding S.à r.l.	33314
Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A.	33360	Saturno S.A.	33337
C.H.O.G. S.A.	33338	Sciliar S.A.	33337
Cofinance Group	33360	Scilly Holding S.A.	33343
Eurofind Food S.A.	33344	Seaside S.A.	33337
Europe Organisation S.A.	33325	Sicily Investments S.à.r.l.	33342
Falkland S.A.	33349	Sitcom Holding S.A.	33325
Finances & Consulting Luxembourg S.A.	33325	SMA Participations S.A.	33342
Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l.	33359	Société Holding d'Investissements et de Promotions Immobilières	33360
Generali Real Estate Fund	33353	Statuto Lux Holding S.à r.l.	33351
Gios S.A.	33356	Sunrays S.A.	33339
Green Real Estate Holding S.A.	33341	T.M.G.E. S.à.r.l.	33339
Interleasing Luxembourg S.A.	33360	Vaillance S.A.	33340

Santémédia Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.411.125,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.079.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 21 décembre 2006

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société que:

- l'associé unique a décidé d'approuver la démission de M. Marcus James Wood de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 9 décembre 2006;

- l'associé unique a décidé de nommer M. Kevin John Whale, secrétaire de société, né à High Wycombe, Angleterre, le 6 mai 1959, demeurant professionnellement à Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG, comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour SANTEMEDIA GROUP HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007032838/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Ashton Arcades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.083.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of January.

Before Maître Paul Frieders notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company ASHTON ARCADES S.A. (the «Company»), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 122.083, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated November 20, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 14, 2006 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened at 3.30 p.m. by Maître Jackye Elombo, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman,

who appoints as secretary Jérôme Azzi, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Geoffrey R.E. Paris, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

Having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the present Extraordinary General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 18,432.- in order to raise it from the amount of GBP 324,000.- to GBP 342,432.- by the issue of 18,432 new shares with a nominal value of GBP 1.- each vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment of the 18,432 new shares with a nominal value of GBP 1.- each, by contributions in cash of GBP 18,432.-;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at GBP 342,432.- (three hundred forty-two thousand four hundred and thirty-two Pounds Sterling) represented by 342,432 (three hundred forty-two thousand four hundred and thirty-two) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid up.»

4. Miscellaneous.

II. The represented shareholders, the proxy-holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holder of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all the 324,000 (three hundred twenty-four thousand) shares representing the whole share capital of GBP 324,000.- (three hundred twenty-four thousand Pounds Sterling) are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

V. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The Meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 18,432.- (eighteen thousand four hundred thirty-two Pounds Sterling) in order to raise it from the amount of GBP 324,000.- (three hundred twenty-four thousand Pounds Sterling) to GBP 342,432.- (three hundred forty-two thousand four hundred and thirty two Pounds Sterling) by the issue of 18,432 (eighteen thousand four hundred and thirty-two) new shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Meeting resolves to issue 18,432 (eighteen thousand four hundred and thirty-two) new shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and payment

1. There now appears M^e Jackye Elombo previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company PERCY NOMINEES LIMITED, with registered office AIB Investment House, Percy Place, Dublin 4, Republic of Ireland, registered in the Companies register of Ireland under the number 267 124, by virtue of a proxy given on January 29, 2007.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the pre-named company PERCY NOMINEES LIMITED 7,300 (seven thousand and three hundred) new shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of GBP 7,300.- (seven thousand and three hundred Pounds Sterling).

2. There then appears M^e Jackye Elombo, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the company GOODBODY STOCKBROKERS NOMINEES LIMITED with registered office in Ballsbridge Park, Ballsbridge, Dublin 4, Republic of Ireland, registered in the Companies Register of Ireland under the number 378 104, by virtue of a proxy given on January 29, 2007.

The appearing person declares to subscribe in the name and on behalf of the pre-named company GOODBODY STOCKBROKERS NOMINEES LIMITED 11,132 (eleven thousand one hundred and thirty-two) new shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of GBP 11,132.- (eleven thousand one hundred and thirty-two Pounds Sterling).

The aforementioned proxies, after having been initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed at the same time.

It results from a bank certificate that the amount of GBP 18,432.- (eighteen thousand four hundred and thirty-two Pounds Sterling) is as of now available to the Company, as was certified to the notary executing this deed.

Thereupon, the Meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to issue and allot 7.300 (seven thousand and three hundred) new fully paid-up shares to the pre-named company PERCY NOMINEES LIMITED and to issue and allot 11,132 (eleven thousand one hundred and thirty-two) new fully paid-up shares to the pre-named GOODBODY STOCKBROKERS NOMINEES LIMITED.

Third resolution

The Meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions. Consequently, article 5 of the articles of incorporation of the Company will have henceforth the following wording:

«The subscribed capital of the Company is set at GBP 342,432.- (three hundred forty-two thousand four hundred and thirty-two Pounds Sterling) represented by 342,432 (three hundred forty-two thousand four hundred and thirty-two) shares with a nominal value of GBP 1.- (one Pound Sterling) each, which have been entirely paid up.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges whatsoever to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated approximately at € 1,800.-.

For registration purposes the amount of GBP 18,432.- is evaluated at € 27,500.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASHTON ARCADES S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.083, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, le 20 novembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 15.30 heures sous la présidence de Maître Jackye Elombo, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Jérôme Azzi, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Geoffrey R.E. Paris, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de GBP 18.432,- pour le porter du montant de GBP 324.000,- à GBP 342.432,- par l'émission de 18.432 nouvelles actions avec une valeur nominale de GBP 1 chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des 18.432 nouvelles actions avec une valeur nominale de GBP 1,- chacune, par des apports en numéraire de GBP 18.432,-;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, lequel se lira désormais comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 342.432,- (trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux Livres Sterling) représenté par 342.432 (trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, intégralement libérées.»

4. Divers.

II.- Les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les 324.000 (trois cent vingt-quatre mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de GBP 324.000,- (trois cent vingt-quatre mille Livres Sterling) sont représentées à la présente assemblée générale.

IV.- La présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de GBP 18.432,- (dix-huit mille quatre cent trente-deux Livres Sterling) pour le porter du montant de GBP 324.000,- (trois cent vingt-quatre mille Livres Sterling) à GBP 342.432,- (trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux Livres Sterling) par l'émission de 18.432 (dix huit mille quatre cent trente-deux) nouvelles actions avec une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre 18.432 (dix-huit mille quatre cent trente-deux) nouvelles actions avec une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

1. Intervient maintenant M^e Jackye Elombo, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandaté de la société PERCY NOMINEES LIMITED, dont le siège social est situé à AIB Investment House, Percy Place, Dublin 4, République d'Irlande, enregistrée sous le numéro 267 124, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2007.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la société PERCY NOMINEES LIMITED, prénommée, 7.300 (sept mille trois cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune et libérer entièrement ces actions nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 7.300,- (sept mille trois cents Livres Sterling).

2. Intervient ensuite M^e Jackye Elombo, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment mandaté de la société GOODBODY STOCKBROKERS NOMINEES LIMITED, dont le siège social est situé à Ballsbridge Park, Ballsbridge, Dublin 4, République d'Irlande, enregistrée sous le numéro 378 104, en vertu d'une procuration donnée le 29 janvier 2007.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour le compte de la société GOODBODY STOCKBROKERS NOMINEES LIMITED, prénommée, 11.132 (onze mille cent trente-deux) nouvelles actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) et libérer entièrement ces actions nouvellement émises par un apport en numéraire de GBP 11.132,- (onze mille cent trente-deux Livres Sterling).

Les procurations prémentionnées, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisés avec celui-ci.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de GBP 18.432,- (dix-huit mille quatre cent trente-deux Livres Sterling) est dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Sur quoi l'Assemblée décide d'accepter lesdits souscriptions et paiements et d'émettre et d'attribuer 7.300 (sept mille trois cents) actions nouvellement émises entièrement libérées à la prédite société PERCY NOMINEES LIMITED et d'émettre et d'attribuer 11.132 (onze mille cent trente-deux) actions nouvellement émises entièrement libérées à la prédite société GOODBODY STOCKBROKERS NOMINEES LIMITED.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-avant. Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société se lira désormais comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 342.432,- (trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux Livres Sterling) représenté par 342.432 (trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-deux) actions d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de € 1.800,-.

En vue de l'enregistrement le montant de GBP 18.432,- est évalué à 27.500,- €.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Elombo, J. Azzi, G. R. E. Paris, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 72, case 12. — Reçu 279,15 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007032939/212/188.

(070027832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Pentair International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.928.

In the year two thousand and six, on the eighteenth December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of PENTAIR INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, with a share capital of EUR 98,553,200,- (ninety-eight million five hundred fifty-three thousand two hundred euro), registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 80928.

There appeared:

- PENTAIR, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the law of the state of Minnesota, the United States of America, having its registered office at 5500 Wayzata Blvd, Suite 800, Golden Valley, MN, 55416-1259, the United States of America, registered with the Minnesota Secretary of State, Division of Corporations, under the filing number 1K-750

Here represented by Patrick van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy-holder requests the notary to act that:

(i) The 985,532 (nine hundred eighty-five thousand five hundred thirty-two) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been duly informed.

(ii) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 98,553,200.- to EUR 110,053,200.- by the creation and the issuance of 115,000 (one hundred fifteen thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each;

2) Subscription, intervention of PENTAIR WATER GROUP, INC. and issuance of 115,000 (one hundred fifteen thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by a contribution in kind by PENTAIR WATER GROUP, INC. of the whole capital of STA-RITE HOLDINGS B.V.;

3) Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital;

4) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the existing shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand euro) so as to raise it from its current amount of EUR 98,553,200.- to EUR 110,053,200.- by the creation and the issuance of 115,000 (one hundred fifteen thousand) new shares of the Company, with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of EUR 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand euro) by a contribution in kind consisting of all the shares of STA-RITE HOLDINGS B.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, its address at 1077 ZX Amsterdam, Strawinskyiaan 3105 and registered with the Trade Register under number 33160796, with a share capital of NLG 2,800,000 (two million eight hundred thousand florins), represented by 700,000 (seven hundred thousand) shares with a par value of NLG 4.- (four florins) each (STA-RITE) held by PENTAIR WATER GROUP, INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the law of Delaware, having its registered office at 293 Wright Street, Delavan, Wisconsin 53115, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporation, under number 3653943 (PENTAIR WATER), such contributed shares representing 100% of the share capital of the said company.

Intervention - Subscription - Payment

PENTAIR WATER, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand euro) by subscribing to 115,000 (one hundred fifteen thousand) new shares of the Company and to have it fully paid up by a contribution in kind consisting of 700,000 (seven hundred thousand) shares of STA-RITE, such contributed shares representing 100% of the share capital of STA-RITE. The shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of shares as defined in Article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Evaluation

The value of this contribution in kind is of EUR 11,500,000.- (eleven million five hundred thousand euro).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

PENTAIR WATER, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- PENTAIR WATER, is the sole registered owner of the shares of STA-RITE (the «Shares»);
- the Shares are in registered form and are fully paid up;

- the Shares are free and from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- STA-RITE is duly created and validly existing under the laws of the Netherlands; and
- to the knowledge of PENTAIR WATER, STA-RITE is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the said company at the date hereof, which could lead to such court proceedings.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Mr. Jochen Philippi, Mr. Louis Ainsworth, Mr. David Harrison and Mr. Michael Meyer, acting as managers of the Company, each of them represented here by Mr. Patrick Van Hees, by virtue of a proxy which will remain annexed hereafter.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fixed rate tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg private limited liability company by contribution in kind consisting of 100% of the shares of a company having its registered office or effective management seat in the European Union, whereby the Company will hold 100% of the shares of this company as sole shareholder, the Company expressly requests to benefit from the exemption provided for by the article 4-2 (four-two) of the law of December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Declaration

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 4-2 of the law of December 29, 1971 in order to obtain the capital duty exemption of the contribution in kind and states explicitly that these conditions are fulfilled, on sight of relevant documents, further to the comments and explanations exposed to him and considering the context of such operation.

The documentation related to the true and unconditional transmission of the share constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the shareholder resolved to amend the article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The share capital is set at EUR 110,053,200.- (one hundred ten million fifty-three thousand two hundred euro) divided into 1,100,532 (one million one hundred thousand five hundred thirty-two) shares into a nominal value of EUR 100.- each.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about five thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PENTAIR INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 98.553.200,- (quatre-vingt dix-huit millions cinq cent cinquante-trois mille deux cents euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.928.

A comparu:

- PENTAIR, INC., une corporation de droit américain (Minnesota), ayant son siège social au 5500 Wayzata Blvd, Suite 800, Golden Valley, MN, 55416- 1259, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Minnesota Secretary of State, Division of Corporations», sous le numéro 1K-750;

ici représentée par Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le mandataire, prie le notaire d'acter que:

(i) Il ressort de la liste de présence que les 985.532 (neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent trente-deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

(ii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 11.500.000,- (onze millions cinq cents mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 98.553.200,- (quatre-vingt-dix-huit millions cinq cent cinquante-trois mille deux cents euros) à EUR 110.053.200,- (cent dix millions cinquante-trois mille deux cents euros) par la création et l'émission de 115.000 (cent quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

2. Souscription, intervention de PENTAIR WATER GROUP, INC. et émission de 115.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,-, par un apport en nature de l'ensemble du capital social de STA-RITE HOLDINGS B.V. détenues par PENTAIR WATER GROUP, INC.;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'associé existant, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 11.500.000,- (onze millions cinq cents mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 98.553.200,- à EUR 110.053.200,- (cent dix millions cinquante-trois mille deux cents euros) par la création et l'émission de 115.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de EUR 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille euros) par un apport en nature consistant en toutes les actions de la société STA-RITE HOLDINGS B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et organisée sous les lois des Pays Bas, ayant son siège social au 1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3105, enregistrée auprès du «Trade Register» sous le numéro 33160796 (STA-RITE) détenue par PENTAIR WATER GROUP, INC., une société dûment constituée et organisée sous les lois des États-Unis, ayant son siège social au 293 Wright Street, Delavan, Wisconsin 53115, États-Unis d'Amérique enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3653943 (PENTAIR WATER), les actions apportées représentant 100% du capital social de ladite société.

Intervention - souscription - paiement

PENTAIR WATER, représentée par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de EUR 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille euros) par souscription de 115.000 (cent quinze mille) nouvelles parts sociales de la Société et de l'avoir pleinement libéré par apport en nature consistant en 700.000 (sept cent mille) actions de STA-RITE, ces actions apportées représentant 100% du capital social de STA-RITE.

Les actions ont été intégralement libérées par apport en nature d'actions telles que définies à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exemption de droit d'apport.

Evaluation

Cet apport en nature est évalué à EUR 11.500.000,- (onze millions cinq cent mille euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Mise en oeuvre effective de l'apport

PENTAIR WATER, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- PENTAIR WATER est le seul propriétaire des actions de STA-RITE apportées (les «Actions»);
- Les Actions sont nominatives et entièrement libérées;
- Les Actions sont libres de tout privilège, charge, hypothèque ou de tout autre droit de tiers;
- Les Actions ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- Les Actions sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- STA-RITE est dûment constituée et légalement existante conformément au droit des Pays Bas; et

- à la connaissance de PENTAIR WATER, STA-RITE ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de le souscripteur à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Jochen Philippi, M. Louis Ainsworth, M. David Harrison et M. Michael Meyer agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente. Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif des Actions, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit de l'augmentation de capital social d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois par apport en nature de 100% des actions d'une société ayant son siège social ou son siège de direction effective au sein de l'Union Européenne, à la suite de laquelle la Société détiendra 100% des actions de cette société en qualité d'actionnaire unique, la Société requiert expressément l'exemption prévue par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée qui prévoit une exemption de droit d'apport dans un tel cas.

Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions listées à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 afin d'obtenir l'exemption de droit d'apport et déclare explicitement que ces conditions sont remplies au regard des documents pertinents, suite aux commentaires et explications qui lui ont été fournis et en considérant le contexte d'une telle opération.

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle du bien apporté a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 110.053.200,- (cent dix millions cinquante-trois mille deux cents euros), divisé en 1.100.532 (un million cent mille cinq cent trente-deux) parts sociales entièrement libérées ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ cinq mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 45, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032941/242/221.

(070027994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.825,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

—
In the year two thousand six, on the 29th of December,
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., a corporation incorporated under the laws of Delaware, with registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America 19801 and its corporate headquarters at One Dauch Drive, Detroit, Michigan, United States of America 48211-1198,

here represented by Mr Christopher Jenner, chartered accountant, with professional address at 5, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy signed in Detroit on December 12, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of AAM LUXEMBOURG S.à r.l, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under no. 116.476 (the «Company»), incorporated by a deed of M^e Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, dated May 9th, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés n^o 1395 of July 20, 2006, and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of October 23, 2006 not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety-six (496) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid.

III. The sole shareholder resolved to increase the share capital by an amount of thirty-seven thousand four hundred twenty-five euros (EUR 37,425.-) to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) to forty-nine thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 49,825.-) by creation and issue of one thousand four hundred ninety-seven (1,497) new shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, such shares to be fully paid up in par value.

Subscription - Payment

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., aforementioned, through its proxyholder, declared to subscribe to the one thousand four hundred ninety-seven (1,497) new shares with nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) and fully pay them up in the amount of thirty-seven thousand four hundred twenty-five euros (EUR 37,425.-) together with a share premium of six euros and thirty-seven Cents (EUR 6.37), by contribution in kind valued at thirty-seven thousand four hundred thirty-one euros and thirty-seven cents (EUR 37,431.37) consisting in nine hundred eighty-eight (988) shares of AAM INTERNATIONAL S.à r.l. (the AAM INT.) a Luxembourg limited liability company.

Evidence of the contribution of AAM INT. shares has been given to the undersigned notary public by a copy of a contribution agreement entered into by and between the Company and AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., aforementioned.

Said contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The total value of the contribution is declared to be thirty-seven thousand four hundred thirty-one euros and thirty-seven Cents (EUR 37,431.37). The managers of the Company expressly resolved to accept the value of thirty-seven thousand four hundred thirty-one euros and thirty-seven Cents (EUR 37,431.37) and the valuation method in a manager's valuation report issued for the attention of the Notary on December 12, 2006.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The capital is set forty-nine thousand eight hundred twenty-five euros (EUR 49,825.-) represented by one thousand nine hundred ninety-three (1,993) shares of twenty-five (EUR 25.-) each, entirely paid in.»

V. The sole shareholder declares that the Company already owned prior to the present deed ninety-seven thousand seven hundred twenty-three (97,723) shares of AAM INTERNATIONAL S.à r.l., representing 99 % of the share capital of said Company. Further to the aforementioned contribution, the Company is henceforth the sole shareholder of AAM INTERNATIONAL S.à r.l.

VI. The sole shareholder resolved to include in Articles 6 and 10 of the articles of incorporation of the Company a specific clause, stapling some convertible instruments issued by the Company, which foresee such stapling in their terms and conditions, and the shares of the Company.

VII. In order to formalize this stapling clause, Article 6 and 10 of the articles of incorporation of the Company are completed and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. paragraph 2.** Any convertible instruments issued by the Company which refer, in their terms and conditions, to the shares of the Company, shall be subscribed by the shareholder(s) of the Company holding such shares. In the event any shareholder surrenders shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obliged

to surrender a same proportion of the concerned convertible instruments held by him, if any, to the Company and this latter is obliged to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the concerned convertible instruments».

« **Art. 10. paragraph 3.** Any shareholder who transfers respectively one or more of his ordinary shares in the capital of the Company to another person is obliged to transfer a same proportion of convertible instruments, which shares of the Company in their terms and conditions, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments».

Costs

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of shares of a company incorporated in the European Union to another Company incorporated in the European Union is realized under the profit of article 4.2 of the law of December 29th, 1979, as amended, provided for tax exceptions as the receiving company already owned prior to the contribution more than sixty-five percent (65%) of the share capital of the Company.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 29 décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique 19801 et établissement principal au One Dauch Drive, Detroit, Michigan, 48211-1198, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Christopher Jenner, expert comptable, avec adresse professionnelle au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Detroit le 12 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AAM LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.476 (ci après «la Société»), constituée par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 9 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations n° 1395, en date du 20 juillet 2006, et dont les statuts ont été amendés par acte de M^e Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg en date du 23 octobre 2006 qui n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 37.425,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à quarante-neuf mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 49.825,-) par la création et l'émission de mille quatre cent quatre-vingt dix-sept (1.497) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, qui seront intégralement libérées.

Intervention - Souscription

AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux mille quatre cent quatre-vingt dix-sept (1.497) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les libérer intégralement au montant de trente-sept mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 37.425,-) avec une prime d'émission de six euros et trente-sept cents (EUR 6,37), par apport en nature évalué à trente-sept mille quatre cent trente et un euros

et trente-sept cents (EUR 37.431,37) consistant en neuf cent quatre-vingt-huit (988) parts sociales d'AAM INTERNATIONAL S.à r.l. (AAM INT.), une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Preuve de l'apport des parts sociales de AAM INT. a été donnée au notaire instrumentaire au moyen d'une copie du contrat d'apport signé entre la Société et AMERICAN AXLE & MANUFACTURING, INC, susmentionné.

Ledit contrat d'apport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera joint au présent acte pour être enregistré auprès des autorités.

La valeur totale de l'apport est déclarée être trente-sept mille quatre cent trente et un euros et trente-sept cents (EUR 37.431,37). Les gérants de la Société ont expressément accepter la valeur de trente-sept mille quatre cent trente et un euros et trente-sept cents (EUR 37.431,37) et la méthode d'évaluation dans un rapport d'évaluation des gérants, à l'attention du Notaire et émis le 12 décembre 2006.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quarante-neuf mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 49.825) représenté par mille neuf cent quatre-vingt-treize (1.993) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

V. L'associé unique déclare que la Société détient déjà avant la conclusion du présent acte quatre-vingt-dix-sept mille sept cent vingt-trois (97.723) parts sociales de AAM INTERNATIONAL S.à r.l. représentant 99 % du capital social de ladite société. Suite à la contribution précitée, la Société est dorénavant l'associé unique de AAM INTERNATIONAL S.à r.l.

VI. L'associé unique décide d'inclure dans les articles 6 et 10 des statuts de la Société une clause spécifique, fixant certains instruments convertibles émis par la Société dont les termes et conditions prévoient une telle indexation, aux parts sociales de la Société.

VII. Dans le but de formaliser cette clause spécifique, les articles 6 et 10 des statuts de la Société sont complétés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. paragraphe 2.** Tout instrument convertible émis par la Société, faisant référence dans les conditions générales qui lui sont applicables, aux parts sociales de la Société, devra être souscrit par le ou les associé(s) de la Société détenant ces parts sociales. Dans l'hypothèse où un associé cède des parts sociales du capital de la société suite à un rachat, cet associé est obligé de céder une même proportion des instruments convertibles concernés qu'il détient, le cas échéant, à la Société et cette dernière est obligée de racheter lesdits instruments convertibles, le cas échéant, conformément aux conditions générales des instruments convertibles visés.»

« **Art. 10. paragraphe 3.** Tout associé qui transfère respectivement une ou plusieurs de ses parts sociales ordinaires du capital de la Société à une autre personne est obligé de transférer la même proportion d'instruments convertibles, qui se réfère aux parts sociales de la Société dans ses conditions générales, le cas échéant, à la même personne, conformément aux conditions générales des instruments convertibles visés.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscrivants déclare que la contribution en nature consistant en des parts sociales d'une société constituée dans l'Union Européenne envers une autre société constituée dans l'Union Européenne, est réalisée sous le bénéfice de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1979, telle que modifiée, permettant une exemption fiscale car la société receveuse étant déjà propriétaire avant la contribution d'au moins 65 % du capital social de la société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Jenner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 41, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033463/211/174.

(070028455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Europe Organisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.872.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007032940/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03739. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Finances & Consulting Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 87.693.

Le bilan au 31 décembre 2005, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2007032946/1801/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03751. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Sitcom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 67.303.

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SITCOM HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.303, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 11 février 1999,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 258 du 11 mars 2003, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929 et la transformation en une société de participation financière pleinement imposable, (SO-PARFI).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- 2) Modification afférente de l'article 10 des statuts.
- 3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mercredi du mois de septembre à 10.30 heures.
- 4) Modification afférente de l'article 11 des statuts.
- 5) Démission des deux administrateurs-délégués.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2006 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 10 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 3^{ème} mercredi du mois de septembre à 10.30 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 11 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de septembre à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission des deux administrateurs-délégués Monsieur Angelo de Bernardi et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani et leur accorde décharge pleine pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, C. Dostert, F. Innocenti, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 janvier 2007, vol. 540, fol. 61, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007032947/231/76.

(070027720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Calchas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.503.

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALCHAS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62503, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 241 du 15 avril 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

suitant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 156 du 10 mars 1999;

suitant acte sous seing privé (article 5) en date du 2 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 928 du 26 octobre 2001;

suitant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 9 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2001 du 25 octobre 2006;

- en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2214 du 27 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital à concurrence de 7.380.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 2.620.000,- EUR à 10.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 73.800 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article cinq, alinéa premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept millions trois cent quatre-vingt mille euros (7.380.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux millions six cent vingt mille euros (2.620.000,- EUR) à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-treize mille huit cents (73.800) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de sept millions trois cent quatre-vingt mille euros (7.380.000,- EUR).

Les soixante-treize mille huit cents (73.800) actions nouvelles ont été attribuées gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

La justification de l'existence desdites réserves a été apportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Alinéa premier).** Le capital social souscrit est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR), représenté par cent mille (100.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trois mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Perrone, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2007, vol. 540, fol. 68, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007032949/231/70.

(070027723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Acola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.033.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2007032958/1559/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05353. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

M.B.R. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Eudeka Services.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 124.436.

STATUTS

L'an deux mille sept, le deux février.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Mohamed Ben Regba, ingénieur, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 4, allée André Louis,
2. Hanan Elmimouni, institutrice, demeurant à F-95190 Goussainville (France), rue Georges Pitard,
3. Aymen Berregba, étudiant, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 4, allée André Louis.

Les comparants sub 2 et 3, ici représentés par Mohamed Ben Regba, préqualifié,

agissant en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date des 24 et 31 janvier 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par les comparants, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'Enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de M.B.R. SARL, avec l'enseigne commerciale EUDEKA SERVICES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet les prestations de services pour l'entretien des photocopieurs ainsi que la formation. La société pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts sociales
1) Mohamed Ben Regba, vingt parts sociales	20
2) Hanan Elmimouni, cinquante parts sociales	50
3) Aymen Berregba, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante (750,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1365 Luxembourg, 91, Montée Saint Crépin.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée Mohamed Ben Regba, ingénieur, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz (France), 4, allée André Louis.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ben Regba, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 9 février 2007. REM 2007/304. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 février 2007.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2007032966/218/72.

(070027665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Prism Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.477.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the fifth of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name PRISM INVEST Sarl.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le cinq février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Fabrice Geimer and Ton Zwart, les deux ayant adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination PRISM INVEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 31CS, fol. 92, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007032984/242/294.

(070028246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Beulendoktor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3944 Mondercange, 52, Cité Jacques Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.483.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roberto D'Agostino, ouvrier, né à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1967, demeurant à F-54680 Crusnes, 9, le Clos du Trocq;

2.- Monsieur Nicolas Bray, gérant de société, né à Montereau-Fault-Yonne (France), le 12 mars 1975, demeurant à F-54800 Brainville, 21, Grand-rue.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: BEULENDOKTOR S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de débosselage.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Mondercange.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Roberto D'Agostino, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Nicolas Bray, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

- Monsieur Roberto D'Agostino, ouvrier, né à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1967, demeurant à F-54680 Crusnes, 9, le Clos du Trocq.

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Nicolas Bray, gérant de société, né à Montereau-Fault-Yonne (France), le 12 mars 1975, demeurant à F-54800 Brainville, 21, Grand-rue.

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-3944 Mondercange, 52, Cité Jacques Steichen.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: R. D'Agostino, N. Bray, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007. Relation: EAC/2007/396. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 février 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007032998/219/76.

(070028392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Sciliar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.339.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 13 février 2007*

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et De Bernardi Angelo de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), et Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SCILIAR S.A.

R. Reggiori / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033229/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04808. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Seaside S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.043.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SEASIDE S.A.

R. Reggiori / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033230/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Saturno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.951.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert Reggiori, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
SATURNO S.A.
R. Reggiori / J.-M. Heitz
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033231/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

C.H.O.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.601.

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de C.H.O.G. S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 78.601 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 331 du 7 mai 2001.

La séance est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, domiciliée professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, domicilié professionnellement au 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société à responsabilité limitée LISOLUX SARL, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 62, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033475/211/47.

(070028637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Sunrays S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.797.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SUNRAYS S.A.

R. Reggiori / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033232/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

T.M.G.E. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.428.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société de droit panaméen TIE TIE COMPANY INC., ayant son siège social à Via España 122, BankBoston Building, Eighth floor, Panama City (République de Panama), Microjacket 400862, Document 236524 du Mercantile Section of the Public Registry Office;

«le mandant»

en vertu d'une procuration générale lui délivrée, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée T.M.G.E. S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg Section B numéro 68.428, a été constituée suivant acte reçu le 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 309 du 4 mai 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée T.M.G.E. S.à R.L., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 1.935.279,96 (un million neuf cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix-neuf Euros et quatre-vingt-seize cents), représentés par 78.069 (soixante-dix-huit mille soixante-neuf) parts sociales de EUR 24,79 (vingt-quatre Euros et soixante-dix-neuf cents) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société T.M.G.E. S.à R.L.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. Van Cauter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 16, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033498/211/47.

(070028364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Vaillance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.091.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt décembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, domicilié professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Daniel Hechter, demeurant au 2, route de Genève, CH-1280 Rolle,

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 octobre 2006, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme holding VAILLANCE S.A., R.C.S. Luxembourg B 98.091, ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n ° 138 du 3 février 2004.

2. Que le capital social de la société anonyme holding VAILLANCE S.A. s'élève actuellement à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) représenté par 3.200 (trois mille deux cents) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que le mandant est devenu successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme holding VAILLANCE S.A.

4. Que par la présente, le mandant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que le mandant, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme holding VAILLANCE S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que le mandant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 25, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033500/211/47.

(070028367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Green Real Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 82.754.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FINVESTOR HOLDING S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 82.754, fut constituée par acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1237 du 27 décembre 2001;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte reçu par le même notaire en date du 30 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 422 du 15 mars 2002;

- La société a actuellement un capital d'un million cent trois mille euros (EUR 1.103.000,-) représenté par cent dix mille trois cents (110.300) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable au 20 décembre 2006;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

- Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société GREEN REAL ESTATE HOLDING S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 4, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033483/211/51.

(070028604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

SMA Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 68.964.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste de Commissaire aux Comptes de la société est acceptée.

Monsieur Louis Vegas-Pieroni, expert-comptable, né le 26 septembre 1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

SMA PARTICIPATIONS S.A.

R. Donati / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033233/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Sicily Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Marsala S.à r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.425.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December.

Before Us Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l. a company registered under the Laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A a share holding company existing under the laws of Italy, and having its registered office at Via Gaetano Negri, n.10, 20123 Milano, Italy,

both here represented by Mr Frank Stolz, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg and Milano (Italy), on December 28, 2006.

The aforesaid proxies, being initialed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that:

They are the partners of MARSALA S.à r.l. (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B in process to be registered, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maitre Joseph Elvinger, dated December 22, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the partners, represented as stated above, have taken the following resolution:

Unique resolution

The partners resolve to change the name of the Company into SICILY INVESTMENTS S.à r.l.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of SICILY INVESTMENTS S.à.r.l.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing parties, this present deed is worded in English, followed by a French Translation. At the request

of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre

Par-devant Nous Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

G.O. II LUXEMBOURG ONE S.à r.l., société de droit luxembourgeois, avec son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

PIRELLI & C. REAL ESTATE S.p.A., société de droit italien, avec siège social Via Gaetano Negri, n.10, I-20123 Milan, Italie,

les deux ici représentées par Monsieur Frank Stolz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg et Milan (Italie), le 28 décembre 2006.

Lesquelles procurations après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qu'il suit:

Qu'elles sont les associées de la société MARSALA S.à r.l. (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B en cours de publication, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 22 décembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associées, ici représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associées décident de changer la dénomination de la société en SICILY INVESTMENTS Sarl

En conséquence, l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination SICILY INVESTMENTS S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 53, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007033426/230/75.

(070028554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Scilly Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.671.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 février 2007*

Les démissions de Messieurs Arno' Vincenzo et Innocenti Federico de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), et Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219

Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
SCILLY HOLDING S.A.
M. Kara / R. Donati
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033237/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04815. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Auto Sport Diffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 68.845.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire, tenue en date du 5 mai 2006 à Strassen que:

Les mandats des administrateurs du président du conseil d'administration et de l'administration délégué suivants:

- Monsieur Alex Roden, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem (administrateur-délégué et président du conseil)
- Monsieur Joseph Welbes, administrateur de société, demeurant, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (administrateur)
- Monsieur Fernand Roden, administrateur de société, demeurant, 28, rue Beatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg étant arrivés à leur terme.

En conséquence, le nouveau conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante:

- Monsieur Alex Roden, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 161, rue du Kiem (administrateur-délégué et président du conseil)
- Monsieur Raymond Henschen, administrateur de société, demeurant, 20, rue Tony Neumann, L-2241 Luxembourg
- Monsieur Fernand Roden, administrateur de société, demeurant, 28, rue Béatrix de Bourbon, L-1225 Luxembourg

Le mandat du commissaire aux comptes

LUX-AUDIT SA, avec siège social à 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, No. RCS Luxembourg B 25.797

étant arrivé à expiration, il a été décidé de le renouveler pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Le 5 mai 2006.

Pour avis
Signatures

Référence de publication: 2007032659/503/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070027587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Eurofind Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.640.

RECTIFICATIF

Le bilan au 31 décembre 2005 tel que modifié a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROFIND FOOD S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Agent Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2007032924/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05387. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070027507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2007.

Parvodomus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.049.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 février 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

PARVADOMUS S.A.

M. Kara / R. Reggiori

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033235/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Arioste S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 115.705.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 17 janvier 2007 à 10.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices MANAGEMENT Sàrl, R.C.S. Luxembourg B 105.263, avec siège social au 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion,

2. La nomination de Mme Ana Dias née à Rio de Moinhos Penafiel le 12 juillet 1968 au Portugal avec l'adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société est acceptée à la date de la réunion, celle-ci terminant le mandat de son prédécesseur;

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour ARIOSTE S.A.

C. Rath

Administrateur

Référence de publication: 2007033240/1084/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09579. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Cabrillo Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 34.100,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.388.

In the year two thousand and six, on the 29th day of December
Before Us, Maître Jacques Delvaux notary residing in Luxembourg,

There appeared:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, a company registered in Guernsey with the company registry of Guernsey under number 43846, having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, acting in its capacity as general partner to TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P., having its offices at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ (the «Sole Shareholder»).

Here represented by Mr Arnaud Constant, Attorney, residing professionally in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on 18 December 2006,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the current sole shareholder of CABRILLO CAPITAL I Sàrl, a société à responsabilité limitée, with registered office in 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 20 July 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1816 of 28 September 2006 page 87,162 (the «Company»).

The Sole Shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand Great Britain Pounds (GBP 25,000.-) to raise it from its present amount of nine thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 9,100.-) to thirty-four thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 34,100.-) by the issue of one thousand (1,000) new shares (parts sociales) each share (part sociale) having a nominal value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated here above declared to subscribe for the one thousand (1,000) new shares (parts sociales), each share having a nominal value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) by contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand Great Britain Pounds (GBP 25,000.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend Article 6.1, First Paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 6.1. First Paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-four thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 34,100.-) represented by one thousand three hundred and sixty-four (1,364) shares (parts sociales) of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,350.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party, is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le 29 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LTD, une société dûment enregistrée auprès du Registre du Commerce de Guernsey sous le numéro 43846, et ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HU agissant en sa capacité de general partner pour TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P., dont le siège est situé à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ (l' «Associé Unique»).

ici représentée par Arnaud Constant, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société CABRILLO CAPITAL I Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1816 du 28 septembre 2006 page 87.162. (la «Société»).

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille Livres Sterling (25.000,- GBP) pour le porter de son montant actuel de neuf mille cent Livres Sterling (9.100,- GBP) à trente-quatre mille cent Livres Sterling (34.100,- GBP) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles, chaque part ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus déclare souscrire mille (1.000) parts sociales nouvelles, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP) par apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille Livres Sterling (25.000,- GBP) est maintenant à la disposition de la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille cent Livres Sterling (34.100,- GBP) représenté par mille trois cents soixante-quatre (1.364) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (25,- GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à environ EUR 1.350,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Constant, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 157S, fol. 20, case 5. — Reçu 372,30 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007033558/208/100.

(070028626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Luki 83 Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.256.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand six, on the twenty second of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Beatriz Garcia residing in Luxembourg.

«the proxy»

acting as a special proxy of DIMB s.r.o; société de droit slovaque

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme LUKI 83 HOLDING AG, having its head office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Val, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 61.256, has been incorporated by deed enacted on the 21st of October 1997, published in the Mémorial C number 43 of the 20th of January 1998; that their Articles of Incorporation have been amended;

- by deed enacted on the 19th of January 1998, published in the Mémorial C number 9 of the 7th of January 1999;

- by deed enacted on the 28th of May 2002, published in the Mémorial C number 1220 of the 19th of August 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme LUKI 83 HOLDING AG amounts currently to EUR 4,957,870.50, represented by 10,000 shares having no par value, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of LUKI 83 HOLDING AG.

IV.- That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille six, le vingt deux-décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mme Beatriz Garcia, demeurant à Luxembourg.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de DIMB s.r.o.; société de droit slovaque

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LUKI 83 HOLDING AG, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 61.256, a été constituée suivant acte reçu le 21 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 43 du 20 janvier 1998; que ses statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu le 19 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 9 du 7 janvier 1999;
- suivant acte reçu le 28 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1220 du 19 août 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme LUKI 83 HOLDING AG, prédésignée, s'élève actuellement à EUR 4.957.870,50 représentés par 10.000 actions sans valeur nominale, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société LUKI 83 HOLDING AG.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Garcia, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 1, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033485/211/83.

(070028263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Falkland S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 8.430.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FALKLAND S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 8.430, constituée suivant acte reçu en date du 8 mai 1969, publié au Mémorial C numéro 143 du 30 août 1969.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.760 (trois mille sept cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Seil, L. Hansen, A. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 156S, fol. 100, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033466/211/56.

(070028387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Carbon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 107.018.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ROD A. BECKSTROM TRUST, a trust established pursuant to the laws of California pursuant to a trust deed dated November 21, 1995, with registered office at 161 Lowell Avenue, Palo Alto, California 94301, U.S.A.,

hereby appoints Mr Jean-Gil Pires, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

(i) ROD A. BECKSTROM TRUST, is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of CARBON INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 107.018, incorporated by a deed of the undersigned notary public on March 18, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 762 dated July 30, 2005 (the Company);

(ii) the share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each;

(iii) the Sole Shareholder approves the interim balance-sheet of the Company for the period from January 1, 2006 to November 30, 2006;

(iv) the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and act as liquidator;

(v) the Sole Shareholder, in its capacity of owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

(vi) the Company be thus liquidated and that the liquidation be closed;

(vii) full discharge be granted to the manager of the Company for the exercise of his mandate; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ROD A. BECKSTROM TRUST, un trust régi selon les lois de l'Etat de Californie, en vertu d'un acte du 21 novembre 1995, établi à 161 Lowell Avenue, Palo Alto, Californie 94301, Etats-Unis d'Amérique

ici représentée par représentée par M. Jean-Gil Pires, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) ROD A. BECKSTROM TRUST est l'associé unique (l'Associé Unique) de CARBON INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.018, constituée par un acte du notaire instrumentant du 18 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le n^o 762 daté du 30 juillet 2005 (la Société).

(ii) le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

(iii) l'Associé Unique approuve le bilan intérimaire de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 novembre 2006;

(iv) l'Associé Unique décide de liquider la Société avec effet immédiat et d'agir comme liquidateur;

(v) l'Associé Unique, en sa capacité de propriétaire de toutes les parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société, et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier les passifs occultes et inconnus à cette date;

(vi) la Société est ainsi liquidée et la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat; et

(viii) les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte en langue anglaise et suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-G. Pires, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 41, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033494/211/83.

(070028318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Statuto Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.326.

In the year two thousand six, on the twenty-second day in the month of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3483, British Virgin Islands,

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, residing professionally at Belvaux (Luxembourg), acting pursuant to a proxy dated 18 December 2006.

I. Said proxy, after being signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that: the appearing party is the sole shareholder of STATUTO LUX HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by deed of the undersigned

notary, on 22 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 970 of 20 September 2003, entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 95.326 and which has its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since its Incorporation.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1 To replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»;

2 To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, B.O Box 3483, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg),

agissant en vertu d'une procuration datée du 18 décembre 2006.

I. La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de STATUTO LUX HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 22 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 970 du 20 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.326 et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 De remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société, par la nouvelle phrase suivante:
«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B».

2 De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B».

Deuxième résolution

L'associé a décidé de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 65, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033522/239/102.

(070028593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Generali Real Estate Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.362.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of GENERALI REAL ESTATE FUND (hereafter the «Company»), a public limited liability company qualifying as an investment company with variable share capital (SICAV), having its corporate seat at EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on November 17, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations C number 2236 of November 29, 2006.

The Company is entered in the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 121 362.

The meeting is chaired by Mr Cristiano Stampa, company director, with professional address at EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg.

The chairman appoints as secretary Mrs Laure Gerard, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declares and requestes the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the four hundred forty-nine thousand five hundred (449,500) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 2 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation.
2. Amendment of article 5 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation.
3. Amendment of article 10 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation.
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend the article 2 paragraph 1 of the Company's articles of incorporation to give it the following content:

« **Art. 2. paragraph 1.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, municipality of Niederanven».

Second resolution

The meeting resolved to amend the article 5 paragraph 3 of the Company's articles of incorporation to give it the following content:

« **Art. 5. paragraph 3.** Shares of the Company may be issued to (i) German insurance companies, Pensionskasse and German Versorgungswerke and any other German institutional investors which are subject to the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) and (ii) regulated institutional investors that are authorized by applicable regulations or their constitutive documents to invest in redeemable share/units, any investor described under (i) or (ii) being hereafter referred to as a «Regulated Investor».»

Third resolution

The meeting resolved to amend the first sentence of article 10 paragraph 2 of the Company's articles of incorporation to give it the following content:

« **Art. 10 paragraph 2. first sentence.** Specifically, the Board shall restrict the issue of Shares in the Company to institutional investors (hereafter an «Institutional Investor») as defined in the 1991 Law and, for sake of clarification, excluding natural persons.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the board signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société GENERALI REAL ESTATE FUND, une société anonyme se qualifiant comme une société d'investissement à capital variable (SICAV), («la Société»), ayant son siège social au EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2236 du 29 novembre 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 121.362.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cristiano Stampa, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au EBBC, route de Trèves, 6, Bloc D, L-2633 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Laure Gerard, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stephanie Colson, employée, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que les quatre cent quarante-neuf mille cinq cents (449.500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société.
2. Modification du troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.
3. Modification de la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société.
4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}** . Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, commune de Niederanven».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 3.** Des Actions de la Société peuvent être émises à (i) des Compagnies d'Assurance Allemandes, Pensionskassen et German Versorgungswerke ainsi qu'à tout autre investisseur institutionnel allemand qui est soumis au German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) et (ii) des investisseurs institutionnels réglementés autorisés par la réglementation qui leur est applicable ou par leurs documents constitutifs, d'investir dans des actions rachetables, tout investisseur décrit au point (i) ou (ii) étant désigné ci-après comme «Investisseur Réglementé»»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la première phrase du deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 10. alinéa 2. première phrase.** Spécifiquement, le Conseil restreindra l'émission d'Actions de la Société aux investisseurs institutionnels (ci-après un «Investisseur Institutionnel») tels que définis par la Loi de 1991 et, dans un souci de clarté, excluant les personnes physiques.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Stampa, L. Gerard, S. Colson, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2006, vol. 909, fol. 60, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033515/239/126.

(070028374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Gios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 79.841.

L'an deux mille six, le trente décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée GIOS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.841, constituée par acte reçu par le notaire Emile Schlessler en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 28898.

L'assemblée est présidée par M. Carlo Santoiemma, employé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre Saddi, employé, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur M. Marco Lagona, employé, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant

Ensuite, Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et modification subséquente de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 27.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se termine le trente (30) juin de l'année suivante».

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de décembre de chaque année à 19.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire précédent, à la même heure»

3. Dispositions transitoires:

A titre de dispositions transitoires, l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} juillet 2006, se terminera le 30 juin 2007, et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2006, se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 19.30 heures

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social pour la porter au 30 juin au lieu du 31 décembre de chaque année, et de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 27.** L'année sociale commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se termine le trente (30) juin de l'année suivante».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date d'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier vendredi du mois de décembre à 19.30 heures,

et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier vendredi du mois de décembre de chaque année à 19.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire précédent, à la même heure»

Troisième résolution

L'assemblée décide, à titre de dispositions transitoires, que l'exercice social en cours, ayant commencé le 1^{er} juillet 2006, s'est terminé le 30 juin 2006,

et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2006, se tiendra le vendredi 29 décembre 2006 à 19.30 heures

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Santoiemma, M. Lagona, J.-P. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 54, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007033559/208/73.

(070028632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 95.323.

—
In the year two thousand six, on the twenty-second day in the month of December.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

MICHELE AMARI S.r.l., a company incorporated and existing under the laws of Italy, established and having its registered office at 101 Piazza San Bernardo, I-00187 Roma (Italy),

here represented by:

Mr Brendan D. Klapp, employee, residing professionally at Belvaux (Luxembourg),

acting pursuant to a proxy dated 21 December 2006.

I. Said proxy, after being signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document that:

the appearing party is the sole shareholder of RESITALIA EQUITY S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, which has been incorporated by deed of the undersigned notary, on 13 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 968 of 19 September 2003, entered in the Luxembourg Company Register, Section B, under the number 95.323 and which has its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company have not been amended since its Incorporation.

III. The appearing party having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following

Agenda:

1 To replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»;

2 To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»;

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to replace the current second sentence of Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation, by the following new sentence:

«In the case of several directors, the Corporation is managed by a board of directors composed of category A directors and category B directors.»

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

« **Art. 13. Binding signatures.** The Corporation will be bound in all circumstances by the sole signature of any category A director or the joint signature of one category A director and one category B director or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.»

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

MICHELE AMARI S.r.l., une société constituée et existant sous les lois d'Italie, établie et ayant son siège social au 101 Piazza San Bernardo, I-00187 Roma (Italie),

ici représentée par:

Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg), agissant en vertu d'une procuration datée du 21 décembre 2006.

I. La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

la partie comparante est l'associée unique de RESITALIA EQUITY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 968 du 19 septembre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.323 et ayant son siège social au 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

III. La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 De remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société, par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B.»

2 De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»,

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de remplacer l'actuelle deuxième phrase de l'article neuf (9) des statuts de la Société par la nouvelle phrase suivante:

«En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B».

Deuxième résolution

L'associé a décidé de modifier l'article treize (13) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 13. Signatures engageant la société.** La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant de la catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de la catégorie A et d'un gérant de la catégorie B ou par la signature conjointe de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par les gérants.»

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2006, vol. 909, fol. 65, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033525/239/102.

(070028590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Nord Est Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.754.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 22 décembre 2006*

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Franzina Federico, Monsieur Crotta Giorgio, Monsieur Cucca Marino et Monsieur Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. La société ERNST & YOUNG S.A. est renommée réviseur et Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

NORD EST INVESTMENT PARTNERS S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007033242/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04745. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 65.402.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés en date du 29 janvier 2007 a été nommé gérant Monsieur David Landau, employé privé, né le 9 avril 1965 à Uccle (B), demeurant à L-5241 Sandweiler - 56, rue Principale

En remplacement avec effet au 31 janvier 2007 de

Monsieur Micheal Ulrich, ingénieur agro-alimentaire, demeurant à D-50321 Brühl - 18, Merricher Strasse.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2007033201/740/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03479. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Société Holding d'Investissements et de Promotions Immobilières, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 57.082.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007033243/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05716. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Centre d'Aménagement d'Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 61.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qu s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007033244/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05719. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 84, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 80.108.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007033351/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04899. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.

Interleasing Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 80, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 37.717.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007032974/2043/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04403. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2007.
